

Chassons ces gueux que l'on ne saurait voir !



De siècles en siècles, les pauvres et les mendiants se glissent entre la pitié, la compassion, la punition, le rejet, le mépris, l'ostracisme et l'oubli.



Par Jean-Pierre Fragnière

Les mendiants prennent plus de place dans les colonnes de nos journaux et les conversations du café du commerce que dans les rues et les centres d'hébergement ! Dans la foulée, la dénonciation d'une explosion de la criminalité s'installe comme une évidence. Inutile de nier les faits... quand ils existent. Que faire ? D'abord rétablir quelques erreurs crasses et faire appel à notre mémoire pour éclairer nos jugements [1].

Deux fois moins de prisonniers !

Première précision. Selon l'Office fédéral de la statistique, il n'y a pas plus de place dans nos prisons en 2010 qu'il n'y en avait 100 ans plus tôt. Pourtant, la population a doublé. Pourtant, les techniques de détection et de contrôle se sont considérablement « améliorés ». Sans doute, le sentiment d'insécurité a-t-il augmenté et les machines à faire peur ont-elles gagné en efficacité. Mais le fait est là, affirmer une augmentation de la criminalité, c'est tout simplement faux.

Les mendiants au cœur de la cité

Jusqu'à la fin du XIXe siècle, la mendicité est un phénomène social marquant, auquel on tente de remédier de manière variable au cours des temps. Examinons quelques repères. Sans remonter aux antiquités.

Au bas Moyen Âge

La condition du mendiant n'a rien de confortable, il connaît la pénurie, il participe aux disettes ou aux restrictions qu'elles imposent. Cependant, et ce n'est pas un détail, son rôle est marqué d'une certaine dignité. En échange de l'aumône qu'il perçoit, il aide son bienfaiteur à accéder au salut éternel.

Les ravages de la peste

Aux XIVe et XVe siècles, les épidémies ont pour effet de « nuancer » l'amour du prochain selon qu'il s'agit de pauvres honnêtes et travailleurs, tombés dans la misère pour cause de maladie ou d'invalidité, donc dignes de compassion ou de mendiants en bonne santé, mais fainéants et simulateurs, donc indignes. La distinction transparaît notamment dans les correspondances officielles (lettre des autorités de Bâle à celles de Berne en 1410) ; la mendicité s'y rapproche de la criminalité.

A cette vision réductrice contribuent aussi la valorisation du travail dans la discussion théologique des XIIIe-XVe siècles sur l'idéal de pauvreté, ainsi que les débats sur les pratiques des ordres mendiants.

La peur du pauvre

Les pauvres, itinérants par nécessité économique, suscitent partout un sentiment de crainte et de rejet. Dans les cantons suisses, les édits contre les mendiants apparaissent au XIVe siècle et se multiplient au XVe. La Diète prend, en 1474, son premier arrêté d'expulsion envers les mendiants étrangers vivant dans les territoires confédérés.

L'assistance publique liée au lieu d'origine

En 1551, la Diète soumet l'assistance publique au principe du lieu d'origine. Entrée en vigueur en 1571, cette disposition est reprise progressivement dans les législations des divers cantons (Berne en 1571, Soleure en 1573, Zurich en 1579). Son exécution est assurée par des organes de police nouvellement créés et par des mesures intercantionales de coordination.

Le chasse-mendiants

Dans les villes et les bourgs, un responsable (chasse-pauvres, chasse-gueux, chasse-coquins, archer des pauvres) applique l'interdiction de mendier, alors qu'à la campagne le problème est réglé par des chasses aux mendiants. Les personnes arrêtées sont convoyées dans leur commune d'origine ou acheminées vers un établissement de travaux forcés appelé sonnettes, quand elles ne sont pas marquées, parce qu'étrangères, au fer rouge avant d'être expulsées du pays. Les récidivistes s'exposent à de pénibles châtimens corporels ou au bannissement sur une galère espagnole ou française. La tentative de fonder la répression de la mendicité sur le principe du lieu d'origine échoue cependant en raison du nombre excessif de mendiants apatrides (Heimatlos) et de la faiblesse financière de beaucoup de communes.

Mise en catégories

Le « liber vagatorum », publié au XVIe siècle, met déjà en garde contre les simulateurs. Il distingue 28 catégories de mendiants cherchant à se dérober au travail par toutes sortes de supercheries. Ce peuple de vagabonds se sert d'un jargon international et cette immense corporation, véritable État dans l'État, constitue un « danger » pour la sécurité matérielle et morale de la société. P. Sassier, *Du bon usage des pauvres. Histoire d'un thème politique (XVIe - XXe siècle)*, Fayard, Paris, 1990

La potence et la tonsure

En 1640, 236 mendiants qui avaient passé le Rhin sont exécutés à Bremgarten. Mais cette rigueur excessive ne peut être constante ; elle est limitée au moment où l'affluence et l'audace des vagabonds les rendent particulièrement obsédants et dangereux. On persévère – effort illusoire – dans les mesures destinées à faciliter l'identification des mendiants récidivistes : marques, tonsures, ablation des oreilles. « On exigeait des mendiants la production de lettres d'autorisation ou même le port d'un insigne : ours de plomb, à Berne, écusson de métal, à Zurich, croix d'étoffe noire et blanche, à Fribourg. L'insigne doit être porté bien en évidence ». J. Niquille, L'Hôpital de Notre-Dame à Fribourg, 1921, p. 99.

À vos ordres !

Le 13 mai 1740, dans le canton de Fribourg : publication de « l'Ordre de chasser tous les déserteurs, gueux et mendiants étrangers et de contrôler les passeports ».

Déjà les fiches

À Genève, trois registres attestent l'émergence de la pratique d'observation à laquelle s'adonnent les acteurs de justice, et constituent les prémices de la culture signalétique judiciaire. Le premier, le Registre des bannis et malvivants, présente sur plusieurs points les caractéristiques d'un casier judiciaire. Il réunit les noms des individus mis hors la ville, chassés ou bannis, dans l'idée de vérifier qu'ils obéissent à l'ordre de retrait et ne reviennent pas en ville impunément. Caroline Cuénod, Une signalétique accusatoire : les pratiques d'identification judiciaire au XVIIIe siècle, Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies, Vol. 12, n°2, 2008

Une corvée pour l'Autorité

« De tous les problèmes que présente la science administrative, l'assistance publique est sans contredit le plus difficile. Une gloire immortelle est réservée à celui qui aura le bonheur de le résoudre... Je suis loin de prétendre à cette gloire, mais cette question qui intéresse tant d'existences devra bientôt être décidée par notre canton, je veux essayer de présenter quelques idées sur cette matière importante. Si l'une d'elles seulement est susceptible d'une application utile, je serai plus que récompensé. » F.-L. Berger, Du Paupérisme dans le Canton de Vaud, Lausanne, 1836, page 7.

L'hypocrisie

Rien de plus hypocrite, écrit L. Paulian, que l'attitude de la société qui dit aux pauvres : « Je reconnais que tu ne peux travailler, je suis dans l'impossibilité de t'aider, je te défends de mendier et je te rappelle que le suicide est un crime devant Dieu ». L. Paulian, Paris qui mendie, mal et remède, Paris, 1893, p. 17

Appels à la loi

« Les législateurs humains auraient dû épuiser leur génie à chercher les moyens de prévenir la misère et le crime avant que de penser à le punir. » A. Verdeil, Histoire du canton de Vaud, tome 3, Lausanne, 1854, p. 119. – « Quant à l'organisation de l'assistance, elle n'est pour eux, comme pour trop de gens une simple question de gros sous, alors qu'elle est en dernière analyse la quintessence de la question sociale autour de laquelle le monde s'agite ». Dr E. Savoy, Paupérisme et bienfaisance, Fribourg, 1922, p. 25

Contre les résignations publiques

« Quelques aumônes que l'on fait à un homme nu dans les rues ne remplissent point les obligations de l'État qui doit à tous les citoyens une subsistance assurée, la nourriture, un vêtement convenable et un genre de vie qui ne soit

point contraire à la santé. » Montesquieu, Esprit des lois, 1, 23, p. 29

L'exploitation de la pauvreté

Mais, attention, danger ! Lors de l'enquête fédérale de 1870 en vue d'établir une statistique du paupérisme, nombre de communes vaudoises manifestèrent leur méfiance en refusant tout renseignement. « Prévoyant, dit l'une d'elle, que toutes ces perquisitions n'auront d'autres buts que de s'emparer dans un temps plus ou moins éloigné des biens appartenant aux pauvres, nous ne voyons pas l'urgence de répondre aux questions posées... » G. Niederer, Le paupérisme en Suisse, Zurich, 1878, p. 54.

De l'assistance à l'aide sociale

Le passage de la notion d'assistance à celle d'aide sociale exprime clairement l'intention de réduire, tant que faire se peut, l'aspect dévalorisant du recours à de telles prestations. L'opération a-t-elle réussi ? On peut en douter, un simple *lifting verbal* n'est pas en mesure de transformer une réalité. Le projet de réinsertion exprimé dans la définition publique de l'aide sociale conduit sans doute à un certain nombre de réussites. Il n'en reste pas moins que l'aide sociale tend à correspondre à une société en voie de dualisation, à un segment de population placée sous contrôle parce qu'elle n'a pas sa place dans la vie dite normale. Le phénomène devient particulièrement visible en période de crise.

Stigmatisation et affirmation des valeurs dominantes

En voulant être un état provisoire, cette situation d'aide ne peut manquer de stigmatiser ceux qui s'y trouvent. Pour empêcher l'enfermement dans un réseau de dépendance, la pratique de l'aide sociale tend à affirmer les normes dominantes, voire à rectifier les comportements. Mais que signifie l'affirmation de la valeur du travail, quand le travail fait défaut ? Que signifie l'appel à l'honnêteté et à la bonne gestion lorsque les ressources sont dérisoires dans une société profondément monétarisée où tout s'achète, même l'eau ? Pas étonnant dans ces conditions que l'aide sociale soit amenée à « tricher », pensons en particulier à l'obligation de rembourser qui apparaît souvent parfaitement dérisoire et n'est plus pratiquée dans de nombreuses communes. Cela se fait, bien sûr, discrètement, car il faut ménager les principes.

De siècles en siècles

Ainsi, de siècles en siècles, les pauvres et les mendiants se glissent entre la pitié, la compassion, la punition, le rejet, le mépris, l'ostracisme et l'oubli. Urgence : une politique sociale qui donne la priorité aux plus démunis.

[1] Un ouvrage de référence : Jean-Pierre Tabin, Arnaud Frauenfelder, Carola Togni, Véréna Keller, Temps d'assistance. Le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIXe siècle, Lausanne, Antipodes, 2008.